

REUNION DU LUNDI 02 MARS 2020

L'an deux mille vingt le 2 mars à 10 heures 12 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JOSE SUEUR, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME ZOHRA DARRAS, M. PASCAL DELNEF, M. RENE LOGNON, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN

- 0000000 -

Le quorum étant atteint M. le Président ouvre la séance.

M. le Président informe ses collègues que les documents suivants ont été déposés sur table à leur intention : le guide départemental des actions d'insertion 2020-2021 et le guide départemental de la saison culturelle 2019-2020.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. LOGNON pour Mme MARCHAND, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, Mme DELETRE pour Mme de WAZIERS, Mme DARRAS pour M. LEC, Mme QUIGNON pour Mme BENEDINI.

Il propose Mme MORDACQ en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition reçoit l'accord de l'Assemblée.

M. le président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DELNEF pour M. PIOT.

Puis, M. le Président présente Mme Aurore HECQUET qui a pris ses fonctions en qualité d'assistante du Président et de Mme la Directrice de cabinet. Elle succède à Mme Véronique SEILLIER qui a rejoint les effectifs du Secrétariat des Assemblées.

Enfin, Monsieur le Président indique qu'afin de rendre les séances plus dynamiques un diaporama des rapports sera dorénavant projeté.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme RAGUENEAU pour Mme HIVER et M. POTEL pour M. VARLET.

Les procès-verbaux des séances des 18 et 19 décembre 2019 sont adoptés à l'unanimité.

Mme de WAZIERS apporte la précision suivante à ces procès-verbaux en soulignant que la décision d'attribution du RSA peut aller jusqu'à 3 ans pour financer la poursuite d'études et permettre de pallier les erreurs d'orientation.

M. le Président présente Mme Justine BOUCHEZ qui remplace Mme Angélique TINENCOURT en qualité d'assistante durant son congé maternité.

En préambule de son propos, M. le Président invite chacun, face à l'épidémie de coronavirus qui déferle sur le monde, à ne pas céder à la panique mais à rester calme et vigilant. Il se dit confiant dans la capacité du système français de soins à répondre à cette épidémie et indique que les services départementaux poursuivront leur mobilisation dans le cadre des mesures de prévention et de quarantaine si cela devait s'avérer nécessaire.

Revenant sur le contexte politique, notamment à la veille des élections municipales, moment phare de la vie politique, il souligne les motifs de satisfaction actuels liés au recul du chômage, à la meilleure santé des entreprises et à la hausse des créations d'emplois. Il invite toutefois à la prudence en raison des incidences économiques, financières et géopolitique considérables que la politique internationale et notamment l'élection présidentielle américaine et le Brexit, l'épidémie du coronavirus pourraient avoir sur l'économie française.

Puis, il constate la déception des collectivités territoriales et plus particulièrement les Départements devant le manque d'avancées concrètes du gouvernement sur des sujets à forts enjeux.

Il dénonce la complexité administrative liée aux réformes inachevées, aux doublons et enchevêtrement de compétences qui éloignent les citoyens de l'action des administrations.

Afin d'illustrer le ras le bol des citoyens face à l'administration, il cite l'exemple du choix du mode d'accueil d'une personne âgée face à l'extrême complexité du système de tarification de l'aide à domicile et des EHPAD.

Il dénonce ensuite l'absence de mesures destinées à simplifier et à rationaliser l'action administrative ; ces grandes ambitions annoncées dans le cadre de la loi 3D n'aboutissant qu'à de petites « rustines ».

Il rappelle que la loi « engagement et proximité » qui devait profondément protéger l'exercice des mandats locaux et notamment celui de maire a été reportée sur la loi 3D.

Il dénonce également le report incessant de la publication du projet de loi « grand âge » dans lequel, il voit l'illustration de l'incapacité à faire évoluer des modèles à bout de souffle.

Il constate que depuis le mouvement des gilets jaunes, nombre de grandes concertations ont été lancées sans aboutissement concret nourrissant ainsi une défiance croissante envers les administrations, ce qui nourrit les extrêmes.

M. le Président affirme porter la voix de la Somme dans les sujets à forts enjeux et rappelle que lors du Grand Débat de mars 2019, l'assemblée départementale a su faire part de propositions communes pour l'avenir des Départements. Il indique que dans les tous prochains jours les propositions suivantes en matière de décentralisation et de différenciation seront adressées à l'Etat : la rationalisation et la simplification du domaine médico-social par son transfert complet aux Départements, la décentralisation complète des routes par le transfert aux Départements des routes nationales d'intérêt local, le transfert des gestionnaires de collèges aux Départements.

Ces propositions devront être accompagnées d'une véritable liberté d'administration des collectivités qui pourrait être favorisée, à titre d'exemple, par une répartition plus juste des produits des radars automatiques, la simplification des fonds de péréquation ou grâce aux transferts aux Départements d'une part de la fiscalité nationale.

Il note dans ce contexte que l'agence de notation Standard & Poor's acte de l'affaiblissement des Départements et s'inquiète des conséquences de la disparition de la taxe d'habitation.

Illustrant son propos, il dénonce une prime de feu pour les sapeurs-pompiers décidée à Paris mais payée par les collectivités pour laquelle un vœu est unanimement déposé afin de demander à l'Etat les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de sa revalorisation légitime et attendue.

Face à ce contexte national d'immobilisme et de déception, M. le Président souligne que tous les acteurs du territoire sont mobilisés autour d'une dynamique nouvelle démontrant leur volonté de lutter contre la pauvreté et le sentiment d'abandon.

Ainsi, le Département de la Somme a répondu avec succès aux appels à candidatures lancés par l'Etat et obtiendra comme cinq autres Départements les moyens supplémentaires pour expérimenter dans les domaines de l'enfance et de l'insertion. Le Département pourra alors expérimenter la mise en place d'un service public de l'insertion en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat, la CAF, Pôle Emploi, les CCAS et les associations qui oeuvrent au côté des publics fragiles.

Ainsi la Somme deviendra le premier département à coordonner une démarche de mécénat des entreprises du territoire qui s'engageront contre la pauvreté particulièrement en direction des plus jeunes.

M. le Président affirme que des réponses de proximité fondées sur une démarche « d'aller vers » dans le cadre du schéma d'accessibilité des services au public dans un territoire marqué par des difficultés de mobilité, l'illettrisme et d'illectronisme particulièrement élevées.

M. le Président souligne le nombre de visites à domicile par les travailleurs sociaux et médico-sociaux du Département à savoir plus de vingt mille par an, le succès du bus mobile de consultation de la PMI présent depuis deux ans dans les zones très rurales et dépourvues d'offres médicales.

Il ajoute avoir également inauguré il y a quelques jours une épicerie sociale mobile qui se rendra au plus proche des Amiénois.

Il informe ses collègues que lors de la séance plénière de juin de nouvelles propositions seront faites dans ces domaines grâce au rétablissement des finances et l'engagement pris par la majorité dans les politiques de solidarités.

Revenant à la séance publique de ce jour, M. le Président indique qu'un rapport relatif à l'innovation départementale sera examiné et présentera trois initiatives dans des domaines au coeur des compétences départementales et concernant le quotidien des Samariens. Il s'agira d'adopter les règles de fonctionnement du budget participatif dédié à la réussite éducative des jeunes ; le soutien à deux projets à l'initiative des agents départementaux et développés conjointement avec quatre autres Départements : l'album de vie pour les enfants confiés à l'A.S.E. et un projet de coopération de l'ensemble des acteurs de la

restauration scolaire de manière à organiser et développer les circuits courts bio et faits maison pour réduire le gaspillage alimentaire.

M. le Président illustre sa volonté de soutenir les initiatives et innovations locales par la remise des prix de la troisième édition du concours « Som'Innov ». Quatre projets innovation agricole seront donc soutenus en 2020 démontrant la mobilisation d'une filière agricole tournée vers l'avenir avec une agriculture responsable et durable indispensable au territoire.

Il indique avoir d'ailleurs exprimé auprès des acteurs de cette filière par sa présence au salon international de l'agriculture la semaine passée tout son soutien dans la valorisation de la ruralité.

Enfin, M. le Président précise que cette volonté de valoriser et d'accompagner le territoire trouve son expression dans la création de deux fonds sur l'entretien du patrimoine rural et sur les ouvrages d'art sur les voiries communales ou intercommunales et dont les modalités d'attribution sont soumises ce jour à l'Assemblée.

Pour conclure, il se félicite de l'ampleur prise par le projet Vallée de Somme-Vallée Idéale, qu'il qualifie de vertueux, qui permettra le financement et le soutien d'opérations et de projets d'aménagement d'Est en Ouest et du Nord au Sud du territoire départemental.

Qualifiant la séance publique de session de transition, M. LEC constate que plusieurs projets de délibérations sont aujourd'hui le bilan des politiques menées par la majorité sur le RSA et la pauvreté, politiques qu'il a régulièrement dénoncées car elles marquent une régression. Il rappelle le refus de M. le Président à l'instar de dix sept autres Départements d'examiner la mise en place d'un revenu minimum de base également bloqué par les parlementaires d'« En Marche ». Il voit dans le sort réservé au projet de revenu universel d'activité la même méthode que celle utilisée pour la réforme des retraites.

La mise en place du revenu universel d'activité verrait la fusion du plus grand nombre de prestations : RSA, la prime d'activité, l'allocation de solidarité spécifique, les APL, l'AAH et le minimum vieillesse et bouleversera ainsi les règles d'accès de ces droits en augmentant fortement l'instabilité et donc en fragilisant certains allocataires.

Il affirme l'urgence de la mise en place de ce revenu universel qui concerne, selon lui, dix-sept millions de personnes ainsi que la nécessité d'éclaircir deux points majeurs sur lesquels le gouvernement reste délibérément flou : les jeunes de moins de vingt-cinq ans et le non-recours aux prestations.

Il estime que le Département n'a pas conduit de politiques d'information suffisantes pour mettre fin au non recours aux droits ; cette politique d'information étant un premier axe de lutte contre la pauvreté.

Il indique que la gauche avec dix-huit Départements a travaillé à l'expérimentation d'un revenu de base accessible à partir de dix-huit ans, automatique et inconditionnel.

Revenant sur la question de l'expérimentation d'un budget participatif, il rappelle que lors du budget primitif l'opposition a proposé des amendements relatifs à des budgets participatifs pour toute la population du département et pas seulement des collégiens. Il qualifie le projet de budget participatif destiné aux collégiens de modeste et observe que si le Conseil départemental junior avait été maintenu, M. le Président aurait pu directement associer les Conseillers départementaux juniors.

Puis, abordant le thème de l'appel à projets des collégiens relatif à la liberté d'expression, il ironise sur la conception qu'aurait M. le Président de la communication de cette assemblée ainsi que son angoisse des réseaux sociaux. Il appelle M. le Président à effacer l'erreur politique, selon lui, de la non diffusion des débats de l'Assemblée départementale.

Au sujet du plan pauvreté, il juge que si M. le Président en avait la volonté et l'imagination, il devrait prendre des mesures complémentaires présentées sous forme d'amendements par l'opposition de gauche à savoir, le retour vers un authentique travail social de proximité, la création d'une garantie d'activité, la fin des sorties sans solution à l'arrivée des jeunes à leur majorité, le rétablissement d'un fonds de cantine dans le primaire et la favorisation de l'indispensable mixité sociale.

M. LEC résume la séance publique en constatant le recul de la politique d'insertion et de protection des jeunes, un revenu minimum bloqué par le gouvernement et la majorité des Départements de France, la rénovation des collèges et la réussite éducative mises en sommeil et un plan pauvreté insuffisant.

Par ailleurs, il rappelle à M. le Président que la participation de l'opposition aux travaux de la commission de sectorisation des collèges est synonyme de « pas de suppression de collèges afin de garantir la réussite éducative ».

Enfin, M. LEC présente le vœu déposé contre la réforme des retraites dont le projet, par son imprécision permanente et son incertitude angoisse les aînés, les plus jeunes et toutes les

professions y compris les avocats. Sur cette question, il rappelle que les avocats de France s'insurgent contre cette réforme car ils portent les fonctions sociales de défenseurs des droits. Il juge que le chef de l'Etat doit renoncer à maintenir ce projet technocratique.

Ensuite, il présente le vœu déposé pour la défense du réseau Canopé.

Enfin, après avoir souhaité que la majorité soutienne les vœux de l'opposition, il indique qu'il apportera son soutien aux vœux de la majorité.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. STOTER pour M. DAVERGNE.

Mme DAMIS-FRICOURT souhaite revenir sur l'épidémie de coronavirus. Elle exprime sa gratitude envers les agents dévoués du service public. Elle affirme qu'affaiblir les services publics c'est exposer l'ensemble de la société aux crises. Elle dit son refus des logiques comptables qui mettent sous pression le service public et ses agents. Elle attire l'attention sur les personnes âgées et demande quelles sont les dispositions prises.

Elle s'interroge sur le remboursement aux familles des voyages scolaires des collégiens car le Rectorat les a suspendus jusqu'à nouvel ordre ; cette suspension n'étant pas une cause reconnue par les assurances pour un remboursement.

Elle dénonce la suppression de masters dans les petites universités qui aura des conséquences sur la situation des enseignants chercheurs.

Enfin, elle s'insurge sur le recours en pleine crise sanitaire à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution par le Gouvernement pour museler l'opposition sur la réforme des retraites.

En conclusion, elle juge que la brutalité de cette réforme portée par une logique comptable est un signal désastreux pour la démocratie et espère que les élections municipales prochaines marqueront, seront le reflet du désaveu de la population envers le Gouvernement.

Revenant sur le contexte de la campagne pour les élections municipales, Mme WYBO juge qu'il s'agit d'un « gloubiboulga » démontrant la proximité entre La République En Marche et les Républicains ; cette campagne étant la répétition des élections départementales et régionales à venir.

Elle affirme l'obligation de défendre les agriculteurs français face à la mondialisation dans le cadre de la négociation de la politique agricole commune.

Elle dénonce le greenwashing qui a conduit à la fermeture de la centrale de Fessenheim ce qui est selon elle, une mauvaise nouvelle pour l'environnement et le climat et mettra fin à l'indépendance énergétique gaulienne.

Elle indique avoir posé une question orale à M. le Président au sujet des projets qui seront financés grâce à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour laquelle le Département de la Somme est sélectionné. Elle affirme que ces fonds doivent servir en priorité aux jeunes Samariens et non aux mineurs non accompagnés.

Elle déplore l'organisation de la présente séance publique et de la commission permanente qui suivra. Elle dénonce également la présentation des rapports par mission ce qui les rend illisibles. Elle cite, à cet effet, une proposition de délibération visant à la fois le prêt de barnum et la politique RH de la collectivité ; de même pour la juxtaposition du soutien à l'info point Europe et du soutien à une association Australienne dans le cadre de la lutte contre les incendies.

Elle affirme que son groupe ne prendra pas acte du schéma d'accueil des gens du voyage.

Elle dit que son groupe apportera son soutien sur le budget participatif et félicite le Président à ce sujet.

Elle exprime des doutes quant à l'organisation et la transformation de la Société Canal Seine Nord Europe en établissement public porté par les collectivités territoriales

Elle indique que M. GAFFEZ a déposé une question orale au sujet de la production électrique annuelle par dalles photovoltaïque dans la cour du collège Edouard Lucas à Amiens.

Puis Mme WYBO indique que son groupe soutiendra le vœu de l'opposition contre la réforme des retraites car cela répond aux préoccupations du peuple français. Elle souligne que l'absence d'étude d'impact financier sur la réforme des retraites pourrait constituer une difficulté juridique.

En conclusion, Mme WYBO apporte son soutien aux soignants dans le cadre de la crise sanitaire actuelle mondiale liée à l'épidémie de coronavirus.

Mme MARCHAND se dit interloquée par les propos de M. le Président sur la réforme de la décentralisation et la différenciation. Elle affirme que la réforme de la décentralisation incombe au gouvernement et exprime des doutes sur la différenciation qui suppose des moyens détaillés et leurs financements.

Il lui semble important d'entreprendre un travail de coopération étroit entre les CCAS et les MDSI.

Elle estime que le taux de chômage important ainsi que l'illettrisme et l'illectronisme doivent conduire à l'organisation d'un salon de l'emploi ad hoc.

Elle propose un élargissement de l'offre médico-sociale en lien avec l'emploi et le secteur sanitaire. Ainsi une réflexion devra être menée, selon elle sur le développement d'un pôle de santé.

Elle se dit scandalisée par le départ vers la Belgique de jeunes en situations de handicap en raison d'une offre médico-sociale très insuffisante pour ce public fragile et affirme sa volonté en tant qu'experte de ce domaine de défendre le rôle du Département.

Pour conclure, elle invite M. le Président à plus d'engagements envers les aînés et à financer de véritables projets de béguinages dans les communes ce qui seraient vecteur d'emplois.

M. BEAUVARLET, au nom du groupe « Unis pour la Somme » qu'il co-préside avec Mme de WAZIERS, réaffirme son soutien à M. le Président. Puis, il juge que désormais l'heure est venue, dans la droite ligne du Grand Débat National, d'une nouvelle phase de décentralisation préparée par et avec l'ensemble des collectivités territoriales et qu'il est temps d'entendre l'aspiration des territoires à la liberté d'action et d'initiatives afin de répondre aux besoins de proximité de la population.

Il constate que face aux enjeux actuels, le Département est un outil moderne et efficace au service de la proximité et en veut pour preuve l'inscription à l'ordre du jour de deux nouveaux dispositifs de soutien aux communes et intercommunalités, tous deux dotés d'un million d'euros : l'un pour la restauration et la valorisation du patrimoine rural, et l'autre pour la rénovation des ouvrages d'art dans les communes. Ces deux fonds intervenant en complément d'une politique territoriale volontariste et ambitieuse menée par la majorité avec plus de quarante millions d'euros entre 2017 et 2020.

Il illustre également la proximité de l'action départementale par l'investissement de plus de trente millions d'euros pour des routes départementales de qualité et sécurisées. Il a, d'ailleurs une pensée pour les agents départementaux et les sapeurs pompiers mobilisés pendant les tempêtes récentes.

Il poursuit son propos sur la proximité de l'action départementale en citant le soutien aux clubs sportifs avec l'aide à l'acquisition de matériel, les projets d'investissement des EHPAD, le soutien aux jeunes parents grâce au bus PMI mobile ou encore aux côtés des acteurs de l'insertion pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Enfin, pour M. BEAUVARLET la proximité trouve une illustration dans le cadre du budget participatif consacré à la réussite scolaire et son appel à idées pour lequel un million d'euros sont prévus.

Ainsi pour M. BEAUVARLET, l'année 2020 démontrera la véritable « refondation » des politiques publiques départementales en faveur des territoires et des habitants. Il souligne toutefois la fragilité du Département en l'absence de moyens d'agir, démontrée par les deux vœux pour un financement équilibré de la prime de feu et pour le financement des évacuations « SMUR » effectuées par le SDIS de la Somme.

En conclusion, M. BEAUVARLET dit sa fierté de constater les engagements tenus au quotidien par la majorité qui porte une vision d'avenir pour le territoire. Il liste les projets qui seront décisifs pour le territoire départemental : l'aboutissement du Canal Seine Nord Europe, l'arrivée du TGV à Amiens, la poursuite du déploiement de la fibre optique, l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile et enfin le grand projet Vallée de Somme-Vallée idéale.

En réponse à M. LEC et Mme DAMIS-FRICOURT, M. le Président cite les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent la fréquence des réunions des Conseils départementaux et ajoute que cette séance est parfaitement préparée par la majorité.

Puis s'adressant à M. LEC, il l'invite à cesser de fredonner la ritournelle du revenu de base qui avait été retoqué en 2018 par l'Assemblée Nationale. Il affirme être parfaitement investi dans le domaine de l'insertion des publics les plus fragiles et assumer complètement le rôle du Département dans ce domaine.

Sur la question du budget participatif, M. Le Président dit avoir le courage d'innover afin d'apporter des réponses à la jeunesse et affirme que d'autres budgets participatifs seront lancés.

Concernant la sectorisation des collèges publics, il fait part de son incompréhension de l'intervention de M. LEC car son collègue M. STOTER co-préside cette commission.

Il lui rappelle en outre avoir communiqué sa réflexion et son analyse notamment en diffusant la carte des Centres départementaux d'exploitation routière et des Maisons départementales de solidarité et de l'insertion.

S'adressant à Mme DAMIS-FRICOURT, il pense que le report des voyages scolaires devrait être possible, les débours devant être discutés avec l'Education Nationale. Il rappelle que le Département a toujours soutenu les collèges

Enfin, il lui indique déplorer les dispositions de la loi sur la recherche et l'enseignement supérieur tout en étant impuissant à en résoudre les difficultés.

S'adressant à Mme WYBO, il se défend de toute volonté de dissimulation qui serait issue de la nouvelle présentation des rapports. Il reconnaît que le budget participatif est une réponse au mouvement des gilets jaunes car les élus ont toute légitimité dans un système démocratique pour apporter une réponse. Il lui précise qu'il répondra en cours de séance aux deux questions orales déposées par les élus de son groupe.

Enfin, s'adressant à Mme MARCHAND, il dit partager son ambition pour le département et le manque de cohérence de la politique nationale.

En conclusion, M. le Président exprime sa fierté de voir les actions départementales retenues dans la Stratégie pauvreté et dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance. Il cite également la présence des éducateurs spécialisés dans les collèges classés REP+, l'accompagnement de 100% des jeunes majeurs mais également le projet « quatre » d'insertion par le logement, entre autres il invite ses collègues à relire les rapports correspondants du budget primitif 2020.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. JARDE pour Mme FONGUEUSE, M. BEAUVARLET pour M. HERTAULT et Mme CARON-DECROIX pour Mme MARTIN.

20.1.1. - PILOTAGE ET MOYENS (MISSIONS 1 ET 2) - Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Le groupe Rassemblement National ne prend pas part au vote.

20.1.2. - DÉMARCHE D'INNOVATION DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME- Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DENIS fait état d'un mail reçu pour informer que des ateliers créatifs se tenaient dans certains collèges et dit craindre les inégalités à ce sujet.

Mme de WAZIERS se dit déçue des propos de Mme DENIS car ce mail était un état des lieux à un instant T.

M. le Président indique que les projets déposés dans le cadre des budgets participatifs sont issus tant des associations que des initiatives des élèves et même des parents.

Mme de WAZIERS invite ses collègues à faire la publicité de ce budget participatif.

M. LEC après avoir rappelé qu'il y a plus d'un an l'opposition de gauche avait proposé un budget participatif constate qu'il s'agit ici d'un premier pas.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité ; les groupes «Génération.s » et « Les Elues Ecologistes » s'abstenant.

20.1.3. - AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE PROJET DE DECRET MODIFIANT LES DELIMITATIONS DES CANTONS DANS LE DEPARTEMENT DE LA SOMME – COMMUNE NOUVELLE DE TROIS-RIVIERES - Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

En réponse à M. LEC qui demande l'avis des communes concernées sur ce projet de modification des cantons liée à la commune nouvelle de Trois Rivières, M. SUEUR indique que tant la présidente de la communauté de communes du Grand Roye que la commune de Roye et les autres communes concernées ont émis un avis favorable.

L'Assemblée émet un avis favorable au projet de décret modifiant les délimitations des cantons dans le département de la Somme.

20.1.4. - VŒU « POUR L'APPLICATION DES TEXTES EN VIGUEUR ET LE FINANCEMENT DES EVACUATIONS "SMUR" EFFECTUEES PAR LE SDIS » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme à Gauche », « Génération.s », « Communiste » et « Rassemblement National » - M. Stéphane HAUSSOULIER, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DECAYEUX pour Mme BIZET.

M. le Président souligne que des conventions sont signées dans certains départements pour le financement des évacuations SMUR réalisées par le SDIS.

M. HAUSSOULIER précise que les financements s'échelonnent de soixante euros à trois cent quarante six euros et précise à M. de JENLIS qu'il appartient à chaque établissement de santé de passer de telles conventions et lui confirme que des blocages locaux empêchent la signature de convention.

M. HAUSSOULIER précise également que le directeur général de l'ARS des Hauts-de-France n'a jamais voulu recevoir les cinq Présidents des CASDIS à ce sujet.

M. LEC dit soutenir le vœu.

Mme MARCHAND rappelle que les dotations annuelles liées aux Misions D'intérêt Général Et D'aides à La Contractualisation (MIGAC) sont gérées au niveau des ARS et qu'il est dès lors nécessaire de se demander pourquoi la Somme n'a pas bénéficié de ces dotations.

M. le Président lui indique avoir abordé ce sujet de manière conjointe avec les autres Présidents des Départements des Hauts-de-France et le directeur général de l'ARS.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. HERTAULT pour Mme MAILLE-BARBARE et M. BEAUVARLET pour Mme RAGUENEAU.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité.

20.1.5. - VŒU « ASSURER UN FINANCEMENT EQUILIBRE DE LA "PRIME DE FEU" POUR LES DEPARTEMENTS ET LES SDIS » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », «Communiste» et «Rassemblement National» - M. Stéphane HAUSSOULIER, rapporteur, conclusions adoptées

M. LEC indique que son groupe soutiendra ce vœu.

M. le Président rappelle q'une décentralisation véritable s'accompagne des moyens. A l'appui de son propos, il cite l'exemple du Canal de la Somme dont le Département est gestionnaire alors que la police de l'eau lui échappe.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme WYBO pour M. GAFFEZ.

Mme DAMIS-FRICOURT indique que son groupe ne s'est pas associé à ce vœu et se dit gênée par la phrase qu'elle qualifie d'autosatisfaction au quatrième paragraphe et relative à l'amélioration des conditions de travail. Elle estime que les revendications des pompiers portent aussi sur l'amélioration des moyens et propose le retrait de cette phrase.

M. le Président refuse cette proposition dans la mesure où les moyens ne faisaient pas partie de la revendication d'origine.

Après avoir reconnu l'impact de la grève nationale dans la Somme, M. HAUSSOULIER affirme que les syndicats ont reconnu les efforts dans le département. Il cite, à cet effet, les rénovations des casernes et le renouvellement du parc d'ambulances qui lui semblent être prioritaires sur les grandes échelles.

Mme DAMIS-FRICOURT maintient sa demande de retrait de la portion de phrase précitée.

M. HAUSSOULIER souligne que les travaux d'investissement sont également destinés à l'amélioration des conditions de travail.

M. le Président indique que la rédaction initiale du vœu est maintenue.

M. de JENLIS se dit étonné de la demande de Mme DAMIS-FRICOURT car cette phrase est le reflet de la réalité.

M. CASIER prédit que le débat sera identique mais inversé pour le vœu « pour le maintien pour le réseau Canopé dans ses missions actuelles » et juge la façon de faire de M. le Président insupportable.

M. le Président l'invite à revenir au vœu sur le SDIS.

M. HAUSSOULIER affirme que malgré les contraintes budgétaires le SDIS accomplit ses missions de manière efficace et se félicite de l'unanimité des élus de toute obédience pour voter ensemble tant le budget du CASDIS que le budget du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard. Il précise que l'opposition est représentée au sein du bureau de ce dernier.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité ; le groupe « Génération.s » s'abstenant.

20.1.6. - VŒU « POUR LE RETRAIT DE LA REFORME DES RETRAITES » déposé par les groupes « Génération.S », « Somme à Gauche », « Communiste » Et « Les Elus Ecologistes » - Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, rapporteure

Mme MARCHAND fait part de sa déception de l'utilisation par le Gouvernement de l'article 49-3 de la Constitution pour faire passer la réforme des retraites. Elle juge qu'un dialogue serein est nécessaire de même qu'un référendum sur le sujet en raison de la crise sociale qui frappe le pays. Elle appelle ses collègues à prendre la mesure de la gravité de cette réforme et déplore que Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France n'ait pas été écouté dans ses propositions.

Elle estime que des sujets tels que l'égalité hommes-femmes, la pénibilité et le financement doivent encore être discutés et qu'à ce stade la réforme proposée est inacceptable et contraire à l'esprit du Conseil National de la Résistance.

Pour M. DEWAELE la réforme des retraites est indispensable mais la réforme actuelle ne recueille pas son adhésion quant à la méthode employée. Il indique qu'en tant que paysan, sa retraite de base est de mille cent euros et qu'il a dû constituer lui-même le complément.

Pour M. le Président le titre de ce vœu doit être modifié car il se dit favorable à une réforme si cette réforme remplit les quatre conditions préalables suivantes :

- 1- le maintien du système par répartition,
- 2- la question de la valeur du point
- 3- l'évaluation de la conséquence de cette réforme
- 4 – quel avenir pour les caisses de retraites ?

Puis s'adressant à M. LEC il lui indique que d'autres professions libérales notamment les vétérinaires libéraux sont impactés par ce projet de réforme des retraites.

Pour M. LEC la majorité doit faire preuve de courage. Il estime que la réforme doit être retirée en l'absence de possibilité d'amendements due à l'utilisation du gouvernement de l'article 49-3 de la Constitution. Il juge que le Gouvernement ne peut ignorer les motions de censure qui seront déposées. Enfin, il affirme ne pas être opposé à la réécriture de ce vœu.

M. le Président lui indique avoir fait des suggestions et lui propose de reporter l'examen de ce vœu après le déjeuner et avant la commission permanente.

Pour M. CASIER, il n'appartient pas au Conseil départemental d'écrire une nouvelle réforme des retraites, ainsi il est impossible, selon lui, d'obtenir la valeur du point ou le calcul du montant des retraites. Il estime, toutefois, que trop détailler ces questions dans le vœu amènera à la division de l'assemblée. En conclusion, il réaffirme que cette réforme est inadaptée.

M. le Président indique que ce vœu sera revu cet après midi.

20.2.1. - ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3) - M. Marc DEWAELE, Président, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture de la question orale suivante de Mme WYBO et y apporte une réponse.

Question posée par le Groupe Rassemblement National

« Plan national de prévention et de protection et de l'enfance 2020-2022 / MNA jeunes majeurs

Lundi 3 février, l'État a annoncé un plan national de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022 et notre département fait partie de ceux sélectionnés pour la mise en œuvre de ce programme. Le département bénéficiera donc de moyens supplémentaires pour l'Aide Sociale à l'Enfance à travers cette enveloppe de 80 millions d'euros qui sera partagée entre les trente départements retenus. La politique Enfance et Famille est au cœur de nos politiques publiques départementales et nous portons, comme vous tous, une attention toute particulière à l'accès à l'autonomie des mineurs et des jeunes majeurs de notre département qui n'ont pas eu de chance dans la vie, en situation de handicap, en décrochage scolaire ou pupilles de la Nation. Certains jeunes, malheureusement, à l'approche de leur 18ème anniversaire, craignent légitimement de sombrer dans la précarité. Nous saluons donc cette volonté qui nous semble la bienvenue.

Toutefois, les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance ayant en charge les mineurs non accompagnés, et compte tenu de l'explosion année après année des coûts de leur prise en charge, nous souhaiterions savoir combien de MNA seront pris en charge en tant que jeunes majeurs et combien de jeunes majeurs au total pourront être bénéficiaires de ces dispositifs ? Comme vous pouvez vous en douter, nous serons très vigilants quant à l'usage qui sera fait de cette enveloppe. Ces fonds doivent servir en priorité aux jeunes samariens en grande difficulté, à celles et ceux qui ne sont pas épargnés par la vie, et non en direction d'une immigration clandestine subtilement dissimulée auprès des MNA. »

Réponse

« La volonté du Département est d'accompagner l'ensemble des jeunes qui ont bénéficié d'une prise en charge en qualité de mineur. Ce accompagnement prend plusieurs formes dans le cadre du contrat jeune majeur : financière, éducative, sociale et/ou professionnelle. L'objectif, in fine, est d'accompagner au mieux les jeunes vers les dispositifs de droits commun leur permettant de faciliter leur prise d'autonomie.

Aujourd'hui, le Département accompagne 184 jeunes majeurs sortant d'une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance dans le cadre d'un contrat jeune majeur, dont 80 MNA devenus majeurs. La réponse à votre question, qui porte sur le nombre de jeunes qui bénéficieront d'un contrat jeune majeur à l'avenir, et notamment dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, ne pourra être apportée que lorsque nous connaîtrons d'une part, la part réservée au Département de la Somme au sein de l'enveloppe nationale de 80 M€ qui doit être répartie entre les 30 Départements retenus par le Gouvernement et, d'autre part, les priorités sur lesquelles ces crédits seront affectés.

Quoiqu'il en soit, le Département aura à cœur de déployer, grâce aux moyens supplémentaires accordés, des actions complémentaires à celles qu'il mène déjà, dans l'objectif d'améliorer la situation et l'avenir des enfants qui lui sont confiés.

Tous les jeunes majeurs ayant été confiés à l'aide sociale à l'enfance en bénéficieront à leur majorité. S'agissant précisément des anciens mineurs accompagnés devenus majeurs, ils bénéficieront de l'accompagnement du Département comme les autres, sans discrimination. Je tiens à préciser deux éléments :

- premièrement, en tant que mineurs, ils ont droit à la protection du Département de manière tout à fait légale, et lorsqu'ils accèdent à la majorité, leur droit au séjour sur le territoire français est régularisé. Vous ne pouvez donc absolument pas qualifier leur présence sur le territoire de clandestine ;

- deuxièmement, ces jeunes n'ont pas non plus eu « de chance dans la vie », pour reprendre votre expression ; ils ont souvent vécu des drames, et, en tant que jeunes majeurs, leur détermination et leur force de travail pour parler français, suivre une formation et obtenir un emploi durable est à souligner ».

20.2.2. - INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 04) – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

M. LEC indique avoir dénoncé la politique menée en matière d'insertion lors du budget primitif et se dit inquiet des dispositions relatives au recours préalable et dit craindre un abandon du recours par les justiciables. Il indique que son groupe votera contre.

Il est procédé à un vote ; les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité ; les groupes «Somme à Gauche», « Génération.s », « Les élues écologistes » votant contre et le groupe « Communiste » s'abstenant.

20.2.3. - RAPPORT D'EXÉCUTION 2019 DE LA STRATÉGIE PAUVRETE- Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

M. LEC indique que son groupe votera contre à l'identique de son vote lors du budget primitif.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité. Les groupes «Somme à Gauche», « Génération.s », « Les élues écologistes » et « Communiste » votant contre et le groupe « Rassemblement national » s'abstenant

20.2.4. - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE- Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Il est pris acte de la présentation du schéma d'accueil des gens du voyage.

M. DAVERGNE souligne le caractère extrêmement sensible du sujet des aires d'accueil des gens du voyage sur le littoral et invite à éviter de noter les communes de localisation. Il demande à ce que la mention de la commune d'Yzengremer soit retirée du document.

Mme de WAZIERS indique également avoir cité le travail entrepris avec les communes de la Seine Maritime, notamment la communauté de communes des Villes Sœurs.

En réponse à M. DAVERGNE, M. le Président lui indique qu'il fera cette demande à Mme la Préfète.

M. RENAUX note que dans la mesure où aucune commune n'a plus de cinq mille habitants l'accord desdites communes est requis pour l'installation d'une telle aire. Il cite l'exemple de

la commune de Ham pour laquelle un recensement de ces aires était en cours et considère qu'il faut traiter la commune de Roye comme un cas particulier en raison du drame survenu il y a quelques années sur son aire. Il s'interroge, par ailleurs, sur les financements prévus par ce schéma car s'il n'est pas financé dans sa totalité il peut être contesté par les familles des gens du voyage, ce qui a son importance en cas de stationnement illicite qui ne pourra pas conséquemment, pas être évacué par le concours de la force publique.

M. DAVERGNE estime que les difficultés sur la Picardie Maritime sont liées au fait qu'aucune commune n'a plus de cinq mille habitants et que de telles aires ne sont pas prévues au PLUI.

Il est procédé à un vote. l'Assemblée prend acte à l'unanimité de la présentation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

20.2.5. - AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES (MISSION 05)- M. Marc DEWAELE, Président, rapporteur, conclusions adoptées

M. LEC suggère que dans de telles situations une remise totale de dette soit proposée de manière à ne pas faire supporter la totalité du remboursement à la famille.

M. DEWAELE lui indique que ces propositions sont issues d'une étude très précise du dossier par les services.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur son adoptées à l'unanimité.

20.3.1. - AMÉNAGEMENT (MISSION 07)- M. Stéphane HAUSSOULIER, Président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme BENEDINI indique que son groupe votera pour même si elle déplore que la passerelle d'Ailly-sur-Somme ne soit pas prise en charge.

Il est procédé à un vote. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président donne lecture de la question orale suivante posée par M. GAFFEZ et y apporte la réponse suivante :

« Question posée par le Groupe Rassemblement National

« Suites de l'expérimentation des dalles photovoltaïques au collège Edouard Lucas

Fin août 2018, le département de la Somme a inauguré un dispositif de production d'énergie électrique par dalles photovoltaïques dans la cour du collège Edouard Lucas à Amiens. Pour rappel, il s'agit de 24 m² composée de dalles photovoltaïques recouvertes par une couche de roulement routière, et collées au revêtement de la cour intérieure du collège Édouard Lucas. Cette expérimentation visait le suivi de la production électrique et de la résistance des dalles en zone piétonne, accompagné par un totem indiquant la production d'électricité instantanée et cumulée. Inscrit dans le cadre du schéma de Développement Durable du Département de la Somme et entièrement financé par le département pour un montant de 122.000€, ce dispositif a été réalisé par la société Wattway, cette société qui a également été plébiscitée par Ségolène Royal pour sa route solaire et qui fut un véritable fiasco puisque ni efficace énergétiquement ni rentable économiquement. Pour le collège Edouard Lucas, les 1800 kWh de production annuelle annoncés devaient servir à la consommation électrique du bâtiment de la demi-pension du collège.

Qu'en est-il dans les faits après plus d'un an d'expérimentation ? La production annuelle de 1800 kWh initialement annoncée a-t-elle tenue ses promesses? »

Réponse :

« La production maximale attendue pour l'expérimentation des dalles photovoltaïque du collège Edouard Lucas était estimée à 1 800 kwh par an.

Depuis le début de l'année 2019, le procédé a fourni 1124 kWh à la date de début novembre. On peut estimer à 1350 kwh la production totale pour l'année complète, ce qui représente 75 % de la production maximale attendue.

L'expérimentation se poursuivra en 2020 et un bilan complet de cette opération sera alors réalisée avec l'entreprise.

Il est d'ores et déjà possible de préciser que, suite aux premiers retours des expérimentations menées a travers toute la France, la filiale WATTWAY de chez Colas confirme qu'elle recentre son procédé Route Solaire sur des surfaces de petite taille ou sur des parkings, en évitant désormais les routes fréquentées par des poids lourds ».

20.5.1. - CULTURE (MISSION 10) - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

M. PIOT indique que son groupe votera pour car, après discussion, il a reçu l'assurance que des élus de l'opposition seraient présents à la commission « mémoire et citoyenneté ».

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

20.5.2. - BUDGET ANNEXE : CENTRE CULTUREL DEPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER (MISSION 10) - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président indique que les vœux seront examinés après la suspension de séance.

20.6.1. -DEVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. LEC estime que le siège proposé au conseil de surveillance du Canal Seine Nord Europe devrait être laissé à un élu de l'opposition dans la mesure où M. le Président y siège déjà.

M. le Président lui rétorque avec humour que le siège n'est pas proposé à un élu de l'opposition dans la mesure où les élus de l'opposition ont une position divisée au sujet du canal.

Mme DENIS indique que son groupe votera contre en raison du Canal Seine Nord Europe et malgré son soutien au projet Som'Innov.

Il est procédé à un vote. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité. Les groupes «Génération.s», « Les Elus Ecologistes » et « Rassemblement National » votant contre. Les groupes « Somme à Gauche » et « Communiste » ne prenant pas part au vote.

En réponse à la question orale posée par M. LEC au sujet du calendrier de réalisation de l'appel à projets Tourisme, M. le Président lui indique que cet appel à projets a été adopté lors du DOB pour 2020 et que son calendrier d'exécution est respecté. Six dossiers ont, à ce jour, été déposés par des personnes publiques, le comité de sélection se réunira fin avril mais les élus qui y siègeront seront prochainement sollicités et ce comité associera tant des élus de la majorité que de l'opposition.

M. le Président propose la reprise du travail des commissions pour l'examen des vœux restants à 14 heures 15.

M. DAVERGNE regrette de ne pas pouvoir être présent en raison d'une réunion relative à la DETR à la Préfecture à 14 heures 30.

Monsieur le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 13 heures 02 est reprise à 15 heures 21)

Sous la présidence de Mme Christelle Hiver, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental :

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME MARGAUX DELETRE, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. LAURENT SOMON, M. JOSE SUEUR, M. PHILIPPE VARLET

EXCUSES :, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. STEPHANE DECAYEUX, M. HUBERT DE JENLIS, M. PASCAL DELNEF, M. CLAUDE HERTAULT, M. RENE LOGNON, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, MME PATRICIA WYBO

Mme la 1^{ère} Vice-présidente donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. RENAUX pour Mme ESTEBAN.

20.1.6. - Vœu « POUR LE RETRAIT DE LA REFORME DES RETRAITES » déposé par les groupes « Génération.S », « Somme à Gauche », « Communiste » et « Les Elus Ecologistes » - Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme HIVER précise que le vœu est maintenu dans la rédaction initiale en l'absence de consensus lors de la réunion de la commission.

M. CASIER dit avoir des difficultés à appréhender la cohérence de la majorité car au niveau national le parti Les Républicains dès l'annonce de l'utilisation samedi dernier de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution par le Premier Ministre a déclaré déposer une motion de censure. Il réaffirme qu'aujourd'hui aucun habitant de la Somme n'est en mesure de calculer sa future retraite. Il rappelle que le dépôt de ce vœu était antérieur à l'annonce de l'utilisation de l'article 49-3 et souligne que l'idée est d'exprimer un refus de cette réforme par la Gauche et la Droite.

Pour M. CASIER les ajouts de la majorité à ce vœu d'éléments qui font clivage, empêchent un vote unanime, alors qu'il était possible pour la majorité d'adopter une position différente du Gouvernement. Il établit ainsi une comparaison et une démarche constructive de l'opposition et une majorité obstructive, selon lui. Il conclut que l'opposition a exprimé son refus de cette réforme de cette retraite alors que la majorité l'a acceptée.

Mme DAMIS-FRICOURT estime que M. le Président a sous-entendu ce matin qu'il était opposé au titre du vœu et invite ses collègues à le relire. Elle dit regretter l'absence de consensus au sein de l'Assemblée.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT indique qu'elle votera pour ce vœu car en tant qu'avocate elle exprime sa solidarité envers les avocats grévistes et se dit consciente des difficultés rencontrées par ses jeunes confrères.

Mme BIZET exprime son accord avec les propos de Mme HOLLEVILLE-MILHAT.

M. BOHIN indique qu'il votera pour ce vœu car en tant que fonctionnaire territorial, il s'interroge sur son propre régime de retraite.

Mme DUCROCQ dit rejoindre les propos de Mme MARCHAND sur la réforme des retraites et indique qu'elle votera pour ce vœu.

M. SUEUR estime que les Conseillers départementaux ne représentent pas leur profession au sein de cette assemblée et qu'une réforme du système des retraites est nécessaire. Il fait part de son regret de ne pas parvenir à un consensus sur ce vœu.

M. JARDE dit rejoindre les propos de M. SUEUR et rappelle que l'espérance de vie a fortement augmenté entre 1945 et aujourd'hui, passant de 68 ans à plus de 80 ans. Il souhaite que ses enfants puissent avoir une retraite et se dit en accord avec la philosophie de la réforme. Il convient en conclusion que, même si l'utilisation de l'article 49-3 est choquante, elle est

légale et considère que le dépôt de quarante mille amendements est de l'obstruction. En conclusion, il indique qu'il votera contre ce vœu.

Mme MARCHAND estime également qu'une réforme est nécessaire mais qu'elle doit être progressiste ; les questions de pénibilité, de l'égalité hommes/femmes devant être nécessairement examinées. Elle juge que l'utilisation par le Gouvernement de l'article 49-3 dans une période de crise est une erreur stratégique. Elle constate que toutes les catégories professionnelles sont concernées et rappelle que les hôpitaux publics sont en grève depuis neuf mois.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT précise à M. SUEUR qu'elle ne représente pas dans cette assemblée que la profession des avocats mais bien l'ensemble des habitants de son canton qu'elle a, par ailleurs, l'occasion de rencontrer lors de la campagne des élections municipales et qui lui ont fait part de leur opposition à cette réforme.

Mme DAMIS-FRICOURT souligne sur la question du nombre des amendements sur le projet de réforme des retraites qu'il s'agit d'un procédé habituel de la vie parlementaire. Revenant sur la question de l'espérance de vie, elle précise à M. JARDE que l'espérance de vie en bonne santé n'est que de soixante quatre ans et que l'on constate une différence de sept ans entre l'espérance de vie d'un ouvrier et d'un cadre. Elle rappelle que cette réforme est rejetée par une grande majorité des Français et des Samariens.

Mme BIZET se défend à son tour de représenter uniquement les intérêts de sa profession mais fait part de son incompréhension sur la manière de faire du Gouvernement dans cette période de coronavirus. Elle ajoute que cette réforme des retraites suscite de l'incompréhension de la part de la population.

M. LEC remercie Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour son intervention et rappelle que cette réforme remet en cause le fonctionnement même de la justice et du système de santé. Il invite ses collègues à faire preuve de courage et à voter ce vœu.

Mme HIVER rappelle la nécessité d'une réforme au risque de la viabilité du système. Elle convient que la méthode pour faire adopter cette réforme est abrupte mais légale et juge que le dépôt de nombreux amendements sur des questions de forme constitue une obstruction parlementaire. Elle constate également l'absence d'outil de simulation pour le calcul du montant des retraites.

Il est procédé à un vote. Le vœu est adopté à la majorité ; les groupes « Somme à Gauche », « Communiste », « Les Elus Ecologies » « Génération.s » et « Rassemblement National », Mmes DUCROCQ, BIZET, HOLLEVILLE-MILHAT, MM. BOHIN, DEWAELE et NOIRET votant pour. Mmes DELETRE, DE WAZIERS, FONGUEUSE, MORDACQ et M. HAUSSOULIER s'abstenant.

Mme la 1^{ère} Vice-présidente donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. STOTER pour Mme LEPRESLE et M. DAVERGNE pour Mme DENIS.

20.5.3. - VŒU « POUR LE MAINTIEN DU RÉSEAU CANOPE DANS SES MISSIONS ACTUELLES » déposé par les groupes « Les Elus Ecologistes », « Somme à Gauche », « Communiste » et « Génération.S » - Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

M. CASIER se dit étonné de la version du vœu dont Mme HIVER a donné lecture à l'instant et qu'il découvre actuellement. Il indique que pour sa part la mention « les Départements » peut être intégrée au vœu.

Mme HIVER se déclare ravie des propos de M. CASIER et suspend la séance afin que les 5^{ème} et 1^{ère} commissions rendent un avis sur cette version du vœu.

Madame la 1^{ère} Vice-présidente suspend la séance.

(La séance suspendue à 15 heures 50 est reprise à 16 heures 02)

Mme la 1^{ère} Vice-présidente donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. SOMON pour Mme HIVER.

Mme HIVER donne lecture des paragraphes modifiés du vœu.

M. JARDE se félicite du consensus autour de ce vœu et se dit attaché aux enseignants.

(M. le Président rejoint la salle des délibérations à 16 heures 05 et reprend la présidence de l'Assemblée)

Mme LEPRESLE voit dans ce vœu un message fort de soutien aux enseignants et estime que des ressources documentaires « papier » sont importantes et indispensables.

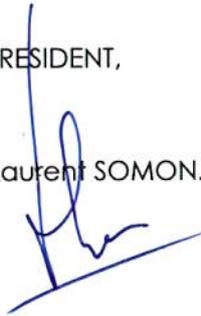
Il est procédé à un vote. Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Président lève la séance.

(la séance est levée à 16 heures 06).

LE PRÉSIDENT,

M. Laurent SOMON.



LES SECRETAIRES,

Mme Margaux
DELETRE



Mme Séverine
MORDACQ

